

# **Programme d'aide financière pour l'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables**

**Adopté le 10 novembre 2020 (résolution no. 2020.11.05)**

Afin d'encourager l'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables, qui offrent plusieurs avantages environnementaux et économiques, la municipalité de Saint-Alexis accorde une aide financière pour l'achat de ce type de produit.

Il est estimé qu'en moyenne une femme utiliserait entre 10 000 et 15 000 tampons ou serviettes hygiéniques au cours de sa vie. Tous ces produits finissent éventuellement dans les déchets ou encore dans les cours d'eau. Il y a donc des solutions alternatives plus écologiques qui vous permettront en plus d'économiser sur l'achat de ces produits.

L'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables respecte le principe des 5R (Recycler, Réduire, Réutiliser, Remplacer et Renouveler) et participe ainsi à la protection de nos ressources naturelles.

## **Conditions d'admissibilité**

- Être résident de la municipalité de Saint-Alexis
- Remettre les pièces justificatives
- Une seule demande sera accordée par demandeur (non renouvelable)

## **Produits d'admissibles**

- Coupe menstruelle
- Serviette hygiénique lavable
- Protège-dessous lavable
- Culotte menstruelle
- Protection lavable pour fuite urinaire

## **Documents à fournir**

- Preuve de résidence (exemple : permis de conduire)
- Preuve d'achat (facture originale)

# Programme d'aide financière pour l'utilisation de produits d'hygiène féminine réutilisables

## Pour soumettre votre demande

- Remplir le formulaire en ligne au [www.st-alexis.com](http://www.st-alexis.com)
- Demander un formulaire papier à la réception de l'Hôtel de ville

## Montant de l'aide financière

La subvention couvre 50 % du montant total dépensé pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables pour un montant maximal de dépenses admissibles, soit jusqu'à 50 \$.